



**Contrat d'engagement - AMAP du Pays de Redon**  
**CONTRAT – Chèvres**  
 Du 01 janvier au 31 décembre 2022

LA PRODUCTRICE	L'ADHÉRENT
Nom : Mme Marie Claude NICOLAS Représentant de : Ferme La Pyrénéenne	Nom : .....
Adresse : La Grée 56220 CADEN Téléphone : 06 14 83 97 42 Courriel : <a href="mailto:marieclaudenicolas64@gmail.com">marieclaudenicolas64@gmail.com</a> Site internet : <a href="http://ferme.la.pyreneenne.free.fr/">http://ferme.la.pyreneenne.free.fr/</a>	Prénom : .....
N° DSV : 56-028-702	Téléphone : .....

La productrice déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'AMAP du Pays de Redon et confirme son engagement au titre de ce contrat envers le consommateur.

L'adhérent déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'AMAP du Pays de Redon et confirme son engagement au titre de ce contrat envers la productrice. Conformément à la charte des AMAP, l'adhérent doit pré-financer la production.

1. L'adhérent qui souscrit à ce contrat doit être adhérent à l'association AMAP Pays de Redon.

2. **Résiliation** Sous certaines conditions extrêmes prévues dans le règlement, une demande de résiliation peut être formulée pour être étudiée par les membres du bureau.

3. **Information productrice** Lait et produits laitiers non labellisés bio, vendus avec agrément DSV N° 56 -028-702.

Le consommateur ramène à chaque distribution l'emballage pour le lait. Le consommateur prévoit son emballage de transport (type Tupperware). Le contenu des paniers est déterminé ci-dessous.

4. **Distribution.** Les distributions ont lieu le vendredi des semaines **impaires** de 18h00 à 19h00 au local situé 6 rue de la Maillardais à REDON. La saison commence le **07/01/2022**.

**Pas de distribution les 27 mai, 15 juillet, 11 novembre et 30 décembre.**

5. **Règlement :** Il vous est donc demandé un engagement ferme de réservation sur toute la durée de la saison. L'adhérent réglera la totalité de la somme due pour l'année à la productrice au moment de la signature du contrat signé. Les chèques et le contrat seront confiés au référent productrice mentionné en bas de page. Le règlement peut se faire en plusieurs chèques que la productrice encaissera avec un délai d'un mois minimum entre chaque chèque.

**Les chèques seront remplis à l'ordre de Ferme La Pyrénéenne.**

Descriptif produit	Poids	Quantité	Prix unitaire	Total
Panier surprise 1 : 3 crottins Ou faisselle et du crottin Ou tomme		.....	8.20 €	.....€
Panier surprise 2 : 1 pyramide et 1 tomme Ou 1 pyramide et 2 crottins Ou 1 pyramide et 1 faisselle Ou 1 grosse tomme		.....	11.40 €	.....€
1 tomme 250g + 1 crottin		.....	10.60 €	.....€
Faisselles	1 kg	.....	6 €	.....€
1 Tomme	250 g	.....	7,40 €	.....€
2 Crottins	200 g	.....	6.30 €	.....€
Lait de chèvre	1 L	.....	1,90 €	.....€
* Tableau à remplir en précisant la quantité que vous prenez régulièrement par livraison ** En cas de problème de disponibilité et en accord avec le CA, le producteur pourra s'approvisionner auprès d'un producteur identifié et reconnu par l'AMAP Pays de Redon			Total/semaine	.....€
			Nombre de semaine	24
			Total dû	.....€

Nombre de chèques	Montant de chaque chèque	Montant total = Montant dû
.....	.....	.....€

LA PRODUCTRICE	L'ADHÉRENT
Fait à : ..... Le : ...../...../.....	Fait à : ..... Le : ...../...../.....
Signature :	Signature :

Référente productrice : Annie Troubadours  
 Courriel : [annietpba@gmail.com](mailto:annietpba@gmail.com)